

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, May 19, 2022

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade met with videoconference this day at 11:30 a.m. [ET] to study the subject matter of those elements contained in Divisions 9, 18 and 31 of Part 5 of Bill C-19, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 7, 2022 and other measures.

Senator Peter M. Boehm (Chair) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, my name is Peter Boehm, I'm a senator from Ontario and Chair of the Committee on Foreign Affairs and International Trade.

Before we begin, for the benefit of all who are joining us today across the country, I wish to introduce the committee members participating in today's meeting: Senator Gwen Boniface from Ontario, Senator Mary Coyle from Nova Scotia, Senator Marty Deacon from Ontario, Senator Amina Gerba from Quebec, Senator Stephen Green from Nova Scotia, Senator Peter Harder, Deputy Chair, from Ontario, Senator Michael MacDonald from Nova Scotia, Senator Victor Oh from Ontario, Senator Mohamed-Iqbal Ravalia from Newfoundland and Labrador, Senator David Richards from New Brunswick and Senator Yuen Pau Woo from British Columbia.

[*Translation*]

I wish to welcome all of you as well as people across the country who may be watching.

Today, we are conducting a hybrid meeting. I would like to remind senators and witnesses taking part by videoconference to please keep your microphones muted at all times, unless recognized by name by the chair.

I to use the "raise hand" feature to be recognized. Those present here in the committee room can signal directly to the clerk, Ms. Lemay, their desire to ask questions or to comment.

[*English*]

Today, we are continuing the study that was referred to the committee on May 4. We're considering the subject matter of those elements contained in Divisions 9, 18 and 31 of Part 5 of Bill C-19, which is the Budget Implementation Act, 2022, No. 1. last week, the committee studied Division 31. Today we're looking specifically at Divisions 9 and 18.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 19 mai 2022

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui, à 11 h 30 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la teneur des éléments des sections 9, 18 et 31 de la partie 5 du projet de loi C-19, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 7 avril 2022 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Peter M. Boehm (président) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, je m'appelle Peter Boehm, et je suis un sénateur de l'Ontario et président du Comité des affaires étrangères et du commerce international.

Avant de commencer, à titre d'information pour tous ceux qui se joignent à nous d'un bout à l'autre du pays, j'aimerais présenter les membres du comité qui participent à la réunion d'aujourd'hui. Nous avons donc la sénatrice Gwen Boniface, de l'Ontario, la sénatrice Mary Coyle, de la Nouvelle-Écosse, la sénatrice Marty Deacon, de l'Ontario, la sénatrice Amina Gerba, du Québec, le sénateur Stephen Green, de la Nouvelle-Écosse, le sénateur Peter Harder, de l'Ontario — il est aussi vice-président du comité —, le sénateur Michael MacDonald, de la Nouvelle-Écosse, le sénateur Victor Oh, de l'Ontario, le sénateur Mohamed-Iqbal Ravalia, de Terre-Neuve-et-Labrador, le sénateur David Richards, du Nouveau-Brunswick et le sénateur Yuen Pau Woo, de la Colombie-Britannique.

[*Français*]

Bienvenue à tous, chers collègues, ainsi qu'à tous les Canadiens et Canadiennes qui nous regardent.

Aujourd'hui, nous tenons une séance hybride. J'aimerais rappeler aux sénateurs et aux témoins qui participent par vidéoconférence que vous êtes priés de garder votre micro éteint en tout temps, à moins d'être reconnu par le président.

Je demanderais aux sénateurs d'utiliser la fonction « lever la main » pour indiquer leur désir d'intervenir. Les sénateurs présents ici, en salle de réunion, peuvent le signaler directement à la greffière, Mme Lemay.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, nous poursuivons l'étude qui a été renvoyée au comité le 4 mai. Nous étudions la teneur des éléments des sections 9, 18 et 31 de la partie 5 du projet de loi C-19, la Loi n° 1 d'exécution du budget de 2022. La semaine dernière, le comité s'est penché sur la section 31. Aujourd'hui, nous examinerons les sections 9 et 18.

During the first part of the meeting, we'll examine Division 9, which aims to strengthen Canada's trade remedy system. To discuss the matter, we have before us a number of government officials today. From the Department of Finance, we welcome Mr. Scott Winter, Senior Director, Trade Rules, and Marie-Hélène Cantin, Senior Economist, International Trade Policy. From Global Affairs Canada, we welcome André Moncion, Deputy Director, Trade Remedies Division. We have as well with us the Chair of the Canadian International Trade Tribunal, Frédéric Seppey, and he is accompanied by two officials from the Canadian International Trade Tribunal Secretariat, Gillian Burnett, Executive Director, and Greg Gallo, Director of Investigative Services and Chief Economist. Finally, from the Canada Border Services Agency, Sean Borg, Director, Policy Integration, Planning and Performance.

Welcome everyone, and thank you for being with us. I understand that Mr. Winter is giving the usual opening remarks, which will be followed by questions from the senators.

Mr. Winter, the floor is yours.

Scott Winter, Senior Director, Trade Rules, Department of Finance Canada: Thank you, chair and senators, for the invitation today. Good morning to all. As indicated by the chair, my name is Scott Winter, and I'm the Senior Director of Trade Rules at Finance Canada. I'm joined by my colleague Marie-Hélène Cantin as well as by representatives of Global Affairs Canada, the Canada Border Services Agency and the Canadian International Trade Tribunal.

I'll be speaking to the amendments to the Special Import Measures Act and the Canadian International Trade Tribunal Act, which are located in Part 5, Division 9 of the bill. As you know, these amendments implement the budget announcement of the government's intention to strengthen and improve access to Canada's trade remedy system. The trade remedy system allows for the imposition of anti-dumping and countervailing duties on imports in order to better protect domestic producers from injury caused by unfairly dumped or subsidized goods, thereby ensuring a level playing field and fair conditions of competition for Canadian businesses and workers. The system also provides for the application of global safeguard measures in order to protect domestic producers from injury caused by surges of unfairly traded goods.

Pendant la première partie de la réunion, nous examinerons la section 9, qui vise le renforcement du système de recours commerciaux du Canada. Nous discuterons de la question avec plusieurs représentants du gouvernement qui comparaissent devant nous aujourd'hui. Du ministère des Finances, nous accueillons M. Scott Winter, directeur principal, Règles du commerce international et Marie-Hélène Cantin, économiste principale, Politique commerciale internationale. D'Affaires mondiales Canada, nous accueillons André Moncion, directeur adjoint, Division des recours commerciaux. Nous avons également avec nous le président du Tribunal canadien du commerce extérieur, Frédéric Seppey, qui est accompagné de deux représentants du Secrétariat du Tribunal canadien du commerce extérieur, Gillian Burnett, directrice générale et Greg Gallo, directeur des services d'enquête et économiste en chef. Enfin, de l'Agence des services frontaliers du Canada, nous accueillons Sean Borg, directeur, Intégration des politiques, planification et rendements.

Bienvenue à tous. Nous vous remercions d'être ici aujourd'hui. Si j'ai bien compris, M. Winter fera une déclaration préliminaire, et nous passerons ensuite aux questions des sénateurs.

Monsieur Winter, vous avez la parole.

Scott Winter, directeur principal, Règles du commerce international, ministère des Finances Canada : Bonjour. Je vous remercie, monsieur le président et sénateurs, de l'invitation à comparaître aujourd'hui. Comme l'a indiqué le président, je m'appelle Scott Winter, et je suis directeur principal, Règles du commerce international au ministère des Finances. Aujourd'hui, je suis accompagné de ma collègue, Marie-Hélène Cantin, ainsi que de représentants d'Affaires mondiales Canada, de l'Agence des services frontaliers du Canada et du Tribunal canadien du commerce extérieur.

Je parlerai aujourd'hui des modifications à la Loi sur les mesures spéciales d'importation et à la Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur, qui se trouvent dans la section 9 de la partie 5 du projet de loi. Comme vous le savez, ces modifications mettent en œuvre l'annonce faite dans le budget de l'intention du gouvernement de renforcer et d'améliorer l'accès au système de recours commerciaux du Canada. Le système de recours commerciaux permet l'imposition de droits antidumping et compensateurs sur les importations, afin de mieux protéger les producteurs nationaux contre les préjudices causés par des produits faisant l'objet de dumping ou de subventions déloyales, ce qui permet d'assurer des règles du jeu et des conditions de concurrence équitables pour les entreprises et les travailleurs canadiens. Le système

Duties are imposed following investigations by the Canada Border Services Agency, or CBSA, and the Canadian International Trade Tribunal, or CITT, which are conducted in an independent, impartial and transparent manner.

The proposed legislative amendments in the bill are intended to achieve four main objectives. The first is to more effectively address efforts by foreign exporters or Canadian importers to circumvent anti-dumping and countervailing duties once they are in place. Second, the changes will better protect against potential surges or what are referred to as “massive importations” of unfairly traded imports at the early stage of an investigation prior to the application of duties. The third set of changes will increase access for trade unions by providing them with the ability to file global safeguard complaints. Concurrent policy changes are being introduced to provide them with the same rights for anti-dumping and countervailing duty investigations. The legislative amendments would also ensure a greater consideration of workers’ interests by clarifying that the CITT assessment of injury to the domestic industry also includes impacts on workers. Finally, the proposed amendments would reduce administrative burden for all parties by streamlining the expiry review process for anti-dumping and countervailing measures. This is the process through which it is determined whether duties should be extended for five years after their initial five-year period of application.

These measures are being put forward following public consultations on these issues, which took place in the summer of 2021. Following the budget announcement, the proposed changes have received strong public support from Canadian steel producers, United Steelworkers and other manufacturers. Thank you.

[*Translation*]

The Chair: Thank you very much, Mr. Winter.

Before I open the floor to questions, I remind members who participate remotely to use the raise hand button to be added to the list of questioners, which our clerk will manage.

prévoit également l’application de mesures de sauvegarde globales, afin de protéger les producteurs nationaux contre les dommages causés par les augmentations de marchandises faisant l’objet d’un commerce déloyal.

Des droits sont imposés à la suite d’enquêtes menées par l’Agence des services frontaliers du Canada, ou l’ASFC, et le Tribunal canadien du commerce extérieur, ou le TCCE. Ces enquêtes ont été menées de manière indépendante, impartiale et transparente.

Les modifications législatives proposées dans le projet de loi visent à atteindre quatre objectifs principaux. Le premier est de s’attaquer plus efficacement aux efforts déployés par les exportateurs étrangers ou les importateurs canadiens pour contourner les droits antidumping et compensateurs une fois qu’ils sont en place. Deuxièmement, les changements permettront d’offrir une meilleure protection contre les poussées potentielles ou ce que l’on appelle les « importations massives » d’importations commerciales déloyales au début d’une enquête, avant l’application des droits. La troisième série de changements permettra d’accroître l’accès des syndicats en leur donnant la possibilité de déposer des plaintes liées aux mesures de sauvegarde globales. Des changements politiques concomitants sont introduits pour leur donner les mêmes droits relatifs aux enquêtes en matière de droits antidumping et compensatoires. Les modifications législatives garantissent également une meilleure prise en compte des intérêts des travailleurs en précisant que l’évaluation par le TCCE du préjudice subi par l’industrie nationale comprend également les impacts sur les travailleurs. Enfin, les modifications proposées réduisent la charge administrative pour toutes les parties en simplifiant le processus de réexamen relatif à l’expiration des droits antidumping et compensatoires. Il s’agit du processus par lequel on détermine si les droits doivent être prolongés de cinq ans après la période d’application initiale de cinq ans.

Ces mesures ont été proposées à la suite de consultations publiques sur ces questions qui ont été menées au cours de l’été 2021. Après l’annonce du budget, les changements proposés ont reçu un fort soutien public de la part de l’Association canadienne des producteurs d’acier, du Syndicat des Métallos et d’autres fabricants. Je vous remercie.

[*Français*]

Le président : Merci beaucoup, monsieur Winter.

Avant de passer à la période des questions, je rappelle aux membres du comité qui participent à distance d’utiliser la fonction « lever la main » pour signaler leur désir d’être ajouté à la liste que tient notre greffière.

[English]

I also wish to inform members that you will each have a maximum of only four minutes for the first round and this includes questions and answers. Therefore, I would suggest to members of the committee and to our witnesses today to please be concise, especially with preambles. We can always go to a second round if we have time.

So I'd like to recognize Senator MacDonald.

Senator MacDonald: I'm not ready to speak yet. Later.

The Chair: I don't have any senators on the list yet, so if you would like to indicate your interest — Senator Harder, please.

Senator Harder: I have one question. I would like a little bit more commentary from the officials on the experience that Canada has endured that this is intended to fix. Give us some colour commentary. I can imagine it has something to do with steel and other imports, but I'd like to know the motivation. Thank you.

The Chair: Mr. Winter, would you like to take that one or designate someone?

Mr. Winter: I can take that. Thank you, chair and Senator Harder. As I indicated generally, the general objectives of the system are to protect domestic producers from injury caused by unfair trade — dumped and subsidized goods. As you indicated, steel is a sector of large concern given persistent global overcapacity over the last decade or more. In fact, the majority of measures that are in place in the system do pertain to imported steel products.

So this is not a new concern. This is something that has been around for some time. In recent years, we have seen a number of significant changes in global markets, which has exacerbated some of these concerns. In 2017-2018, there was the imposition of the United States section 232 national security tariffs and the distortions those caused to global markets. Since then, COVID has had disruptions on the markets as well, and, more recently, the Russian invasion of Ukraine.

Over those years, the government has taken a number of measures already to strengthen the system and provide more resources for the enforcement of the existing system, and these

[Traduction]

Je tiens également à informer les membres du comité qu'ils auront au plus quatre minutes chacun pour la première série de questions, ce qui comprend les questions et les réponses. Par conséquent, je suggère aux membres du comité et à nos témoins d'aujourd'hui d'être concis, surtout en ce qui concerne les préambules. Nous pourrons toujours avoir une deuxième série de questions si nous avons le temps.

J'aimerais donc maintenant donner la parole au sénateur MacDonald.

Le sénateur MacDonald : Je ne suis pas encore prêt à prendre la parole, mais je le serai plus tard.

Le président : Je n'ai pas encore de sénateurs sur la liste des intervenants, donc si vous souhaitez manifester votre intérêt... Sénateur Harder, vous avez la parole.

Le sénateur Harder : J'ai une question. J'aimerais que les représentants nous en disent un peu plus sur l'expérience que le Canada a vécue et que cette initiative vise à corriger. Veuillez donc formuler des commentaires à cet égard. Je peux imaginer que cela a quelque chose à voir avec l'acier et d'autres importations, mais j'aimerais connaître la raison qui sous-tend tout cela. Je vous remercie.

Le président : Monsieur Winter, voulez-vous répondre à cette question ou désigner quelqu'un pour le faire?

M. Winter : Je peux répondre à la question. Je vous remercie, monsieur le président et sénateur Harder. Comme je l'ai indiqué de façon générale, les objectifs généraux du système sont de protéger les producteurs nationaux contre les dommages causés par le commerce déloyal, c'est-à-dire les marchandises faisant l'objet d'un dumping et les marchandises subventionnées. Comme vous l'avez indiqué, l'acier est un secteur très préoccupant étant donné la surcapacité mondiale qui persiste depuis la dernière décennie ou plus. En fait, la majorité des mesures qui sont en place dans le système concernent les produits d'acier importés.

Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle préoccupation. Elle existe depuis un certain temps. Ces dernières années, nous avons pu observer un certain nombre de changements importants sur les marchés mondiaux, ce qui a exacerbé certaines de ces préoccupations. En 2017-2018, par exemple, il y a eu les tarifs imposés par les États-Unis au titre de l'article 232 sous le prétexte de la sécurité nationale et les perturbations que cela a provoquées sur les marchés mondiaux. Depuis, la COVID-19 a également causé des perturbations sur le marché et, plus récemment, l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Au cours de ces années, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour renforcer le système et fournir plus de ressources pour l'application du système existant, et ces

changes are intended to build upon those changes as the markets continue to be somewhat uncertain.

Senator M. Deacon: Thank you for being here today as you work through a number of pieces related to this.

My question today is connected to cases and case backlogs and concerns cases before the Canadian International Trade Tribunal as a result of these changes. For instance, as a result of these changes, this provision will allow trade unions to file trade remedy complaints independent of their employer. While I welcome this change, can you anticipate that it will bring forward a possible suite of new cases to the Canadian International Trade Tribunal? If so, are more resources being allocated to ensure a backlog does not ensue or get bigger?

The Chair: Again, Mr. Winter, either you or anyone you would like to designate.

Mr. Winter: Thank you chair, and thank you senator for the question.

As you indicated, providing unions with the right to file complaints does increase access to the system and has the possibility to lead to more investigations and more operational pressures for the CBSA and the CITT. One important clarification to make, however, is that the right to file the complaint is being put forward and unions are able to bring that forward on their own; however, in order for the investigation to actually be launched, there's still an assessment of support from the domestic industry that needs to be validated. That remains based on the support of domestic producers.

I think what we will see in practice is that where unions bring forward complaints, they will effectively be doing so in cooperation with or through fronting a complaint from domestic production. All that to say there is certainly a possibility of increased cases. This is something that we're aware of and we're going to continue to assess in cooperation with the CBSA and the CITT as the changes are implemented.

Senator M. Deacon: Why would a trade union need to step in place of their employer? I would suspect that in cases like this what is bad, or not great for the worker, is also bad or not great for the employer, given that it is about dumping and competition. Could any of you also comment on that?

Mr. Winter: What you've indicated in practice is likely what we will see. This will come. There is an alignment of interest in terms of bringing forward cases between the unions and the

modifications s'appuient sur ces changements précédents, afin de faire face à l'incertitude qui continue de prévaloir sur les marchés.

La sénatrice M. Deacon : Je vous remercie d'être ici aujourd'hui dans le cadre de votre travail sur un certain nombre d'éléments liés à cette question.

Aujourd'hui, ma question est liée aux affaires et aux arriérés de dossiers et concerne les affaires qui se trouveront devant le Tribunal canadien du commerce extérieur à la suite de ces changements. Par exemple, ces dispositions permettront aux syndicats de déposer des plaintes relatives aux recours commerciaux indépendamment de leur employeur. Même si je me réjouis de ce changement, pouvez-vous prévoir qu'il entraînera possiblement une série de nouvelles affaires devant le Tribunal canadien du commerce extérieur? Si c'est le cas, est-ce que des ressources supplémentaires seront allouées pour s'assurer qu'un arriéré ne soit pas créé ou que l'arriéré existant ne s'aggrave pas?

Le président : Encore une fois, monsieur Winter, vous pouvez répondre ou désigner tout autre représentant pour répondre à la question.

M. Winter : Je vous remercie, monsieur le président. Je remercie également la sénatrice de sa question.

Comme vous l'avez indiqué, le fait de donner aux syndicats le droit de déposer des plaintes élargit effectivement l'accès au système et peut entraîner un plus grand nombre d'enquêtes et de pressions opérationnelles pour l'ASFC et le TCCE. Il convient toutefois d'apporter une précision importante, à savoir que le droit de déposer une plainte est proposé et que les syndicats sont en mesure de le faire de leur propre chef, mais pour que l'enquête soit effectivement lancée, il faut tout de même obtenir une évaluation du soutien de l'industrie nationale. Ce processus continue donc de dépendre du soutien des producteurs nationaux.

Je pense que dans la pratique, lorsque les syndicats déposeront une plainte, ils le feront en coopération avec l'industrie nationale ou en représentant cette industrie. Cela dit, il est certainement possible que le nombre d'affaires augmente. Nous en sommes conscients et nous continuerons d'évaluer la situation en collaboration avec l'ASFC et le TCCE au fil de la mise en œuvre de ces changements.

La sénatrice M. Deacon : Pourquoi un syndicat aurait-il besoin de se substituer à son employeur? Je soupçonne que dans des cas comme celui-ci, ce qui est mauvais pour le travailleur est également mauvais pour l'employeur, étant donné qu'on parle de dumping et de concurrence. L'un d'entre vous pourrait-il également faire des commentaires sur ce sujet?

Mr. Winter : La pratique que vous avez décrite est probablement celle qui se produira. Cela viendra. La présentation de cas sert à la fois les intérêts des syndicats et des producteurs

domestic producers. They're both trying to prevent the injury that's caused to domestic production in Canada by unfair trade.

That said, this outcome originates from proposals by the unions in Canada. They believe this is important as a matter of access to justice and fairness. The outcomes do bring us into alignment with the systems in the United States, the European Union and some of our other like-minded partners.

Senator M. Deacon: Thank you.

The Chair: Thank you, senator. Do you want to go the second round?

Senator M. Deacon: No, I want to thank Senator Harder for asking my other question. Thank you.

Senator Woo: Thank you to the witnesses. The focus of anti-dumping and countervailing duties is about protecting producers and now taking into account the interests of the workers in those industries as well.

Can you tell us the extent to which you also take into consideration not only the interests of consumers but also the interests of importers of intermediate goods, for which these imports are vital as part of the value chain and producing finished goods in Canada that are perhaps exported or consumed domestically?

How are the interests of the larger consumer base and importers of intermediate goods taken into account in these fundamentally protectionist measures?

The Chair: Mr. Winter, I'm turning to you but it doesn't always have to be you. If you'd like to designate someone else, you're in good numbers today as witnesses, so please feel free to do so.

Mr. Winter: I think I can speak to this one from the policy level. An important distinction to make with respect to trade remedies and the Department of Finance's role, and the Minister of Finance's role in trade remedies, is that we establish the policy and the legislative framework for these measures where we do weigh all of these various interests, which I can speak to shortly.

The role of the CBSA and the CITT in assessing, in the context of a particular case, whether the factors set out under the law have been met, as I mentioned at the outset, is done in an arm's length, independent manner. Some of the factors that you mentioned around impacts on consumers and these types of things, in terms of the case-by-case assessment, they are assessed on the basis of what is in the law.

nationaux. En effet, ils essaient tous les deux de prévenir les préjudices causés à la production nationale au Canada par le commerce déloyal.

Cela dit, ce résultat découle des propositions des syndicats canadiens. Ils estiment que c'est important pour l'accès à la justice et pour l'équité. En effet, les résultats nous permettent de nous aligner sur les systèmes des États-Unis, de l'Union européenne et de certains de nos autres partenaires aux vues similaires.

La sénatrice M. Deacon : Je vous remercie.

Le président : Merci, sénatrice. Voulez-vous avoir une deuxième série de questions?

La sénatrice M. Deacon : Non, mais je veux remercier le sénateur Harder d'avoir posé l'autre question que je voulais poser. Je vous remercie.

Le sénateur Woo : J'aimerais remercier les témoins. On se concentre sur les droits antidumping et compensateurs afin de protéger les producteurs et, maintenant, de tenir compte des intérêts des travailleurs dans ces industries.

Pouvez-vous nous dire dans quelle mesure vous tenez également compte non seulement des intérêts des consommateurs, mais aussi des intérêts des importateurs de biens intermédiaires, pour lesquels ces importations sont essentielles dans le cadre de la chaîne de valeur et de la production de produits finis au Canada qui sont possiblement exportés ou consommés au pays?

Comment les intérêts de l'ensemble des consommateurs et des importateurs de biens intermédiaires sont-ils pris en compte dans ces mesures fondamentalement protectionnistes?

Le président : Monsieur Winter, je m'adresse à vous, mais vous n'êtes pas obligé d'être toujours celui qui répond. Si vous souhaitez désigner quelqu'un d'autre, il y a de nombreux témoins aujourd'hui, alors n'hésitez pas à le faire.

M. Winter : Je pense que je peux parler du volet politique en réponse à cette question. Une distinction importante à faire en ce qui concerne les recours commerciaux et le rôle du ministère des Finances, ainsi que le rôle de la ministre des Finances dans les recours commerciaux, c'est que nous établissons la politique et le cadre législatif pour ces mesures et nous évaluons tous les intérêts en jeu. J'en parlerai sous peu.

Le rôle de l'ASFC et du TCCE qui consiste à évaluer, dans le contexte d'un cas particulier, si les facteurs établis par la loi ont été respectés, comme je l'ai mentionné au début, se fait de manière indépendante. Certains des facteurs que vous avez mentionnés au sujet des impacts sur les consommateurs et autres sont évalués sur le fondement de ce qui est prévu dans la loi.

At the policy level, we're mindful of the need for a balanced system in Canada. As we assess these proposals, we take into account the underlying intent of the law, which is to protect domestic producers. However, we want to ensure that the proper balance is struck between ensuring access to supply for intermediate producers, as you said, and not unnecessarily overstepping our bounds in terms of protecting the market from unfair trade. We do weigh our WTO considerations in this context. We weigh reactions from trade partners and from domestic stakeholders.

Last summer, we conducted public consultations on these measures for that very reason, and we saw views from a range of stakeholders across the economy. We heard from manufacturers, consumer groups and intermediate manufacturers as well. All of these considerations were taken into account in the advice given to the minister reflected in these final outcomes.

The Chair: One minute, Senator Woo, if you have a follow-up question.

Senator Woo: Calling trade unfair doesn't mean it's unfair, in the same way calling trade fair doesn't mean it's fair. It's a matter of empirical observation. I feel we should always resist protectionist or protectionist-leaning measures.

Senator Ravalia: Thank you, Mr. Winter. Could you speak to how these measures compare to what is happening in other countries, in particular some of our major trading partners?

The Chair: Mr. Winter, you're the go-to person. However, as I said before, if you'd like others to chime in, just say so.

Mr. Winter: Thank you very much, chair, and thank you for the question.

These measures are bringing our system into closer alignment with our key trading partners, including the United States. That is important in the context of our manufacturing economy given the strong supply chain linkages. To provide some examples, the changes that we're proposing with respect to massive importations are similar in nature to the process that is in place in the United States; the changes on anti-circumvention are intended to align with certain elements of the U.S. framework; and the changes on unions, as I mentioned, are similar in nature to what is in place in both the European Union and the United States.

Lorsqu'il s'agit des politiques, nous sommes conscients de la nécessité d'avoir un système équilibré au Canada. Lorsque nous évaluons ces propositions, nous tenons compte de l'intention sous-jacente de la loi, qui est de protéger les producteurs nationaux. Toutefois, nous voulons nous assurer d'atteindre un juste équilibre entre garantir l'accès à l'approvisionnement pour les fabricants de produits intermédiaires, comme vous l'avez dit, et éviter d'outrepasser inutilement nos limites pour protéger le marché contre le commerce déloyal. Nous tenons compte des considérations de l'OMC dans ce contexte. Nous tenons également compte des réactions de nos partenaires commerciaux et des intervenants nationaux.

L'été dernier, nous avons mené des consultations publiques sur ces mesures pour cette raison précise, et nous avons entendu les points de vue de toute une série d'intervenants dans l'ensemble de l'économie. Nous avons aussi entendu des fabricants, des groupes de consommateurs et des fabricants de produits intermédiaires. Toutes ces considérations ont été prises en compte dans les conseils formulés à la ministre et elles sont reflétées dans ces résultats finaux.

Le président : Sénateur Woo, vous avez une minute pour poser une question de suivi.

Le sénateur Woo : Affirmer que le commerce est inéquitable ne signifie pas qu'il est inéquitable, de la même façon qu'affirmer que le commerce est équitable ne signifie pas qu'il est équitable. C'est une question d'observation empirique. Je pense que nous devrions toujours résister aux mesures protectionnistes ou à tendance protectionniste.

Le sénateur Ravalia : Je vous remercie, monsieur Winter. Pourriez-vous nous dire comment ces mesures se comparent à ce qui se passe dans d'autres pays, en particulier chez certains de nos principaux partenaires commerciaux?

Le président : Monsieur Winter, vous êtes la personne-ressource. Toutefois, comme je l'ai déjà dit, si vous souhaitez que d'autres personnes interviennent, vous n'avez qu'à le dire.

M. Winter : Je vous remercie beaucoup, monsieur le président. Je remercie également le sénateur de sa question.

Ces mesures rapprochent notre système de celui de nos principaux partenaires commerciaux, notamment les États-Unis. C'est important dans le contexte de notre économie de fabrication, compte tenu des liens étroits qui existent entre les chaînes d'approvisionnement. Pour donner quelques exemples, les changements que nous proposons en ce qui concerne les importations massives sont semblables au processus qui en place aux États-Unis, c'est-à-dire que les changements sur les dispositions anticontournement visent à s'aligner sur certains éléments du cadre américain et les changements visant les syndicats, comme je l'ai mentionné, sont semblables aux mesures en vigueur dans l'Union européenne et aux États-Unis.

Senator Ravalia: Given the fact that we have significant issues with supply chains right now related to COVID, particularly with respect to motor vehicles, for example, and other hi-tech industries, is there a possible perception that, once doors open and the supply chains are restored, there may be a kind of dumping phenomenon as trade routes open up? If so, do we have countermeasures?

Mr. Winter: It's difficult to speculate. Clearly, we're in a disruptive period with the global markets right now. Overcapacity continues to exist in key sectors, and I think there is a concern that if some of these supply chain issues normalize, imports may start to enter the market before our domestic production is able to do so.

That said, the process remains complaint-driven by domestic producers, and it does go back to an empirical assessment of whether the conditions in the law are met. We're not setting a framework where we're going to slam on duties. The government is not going to do this on its own volition.

The domestic producers have to bring forward complaints to the Canada Border Services Agency, or CBSA, and the Canadian International Trade Tribunal, or CITT, who will then assess whether dumping or subsidizing is occurring, in fact, and, subsequently, whether that is causing injury to the domestic industry. It's putting a framework in place to safeguard against potential issues in the future.

The Chair: Mr. Winter, thank you.

Senator Boniface: Thank you for being here. How do the Canadian Border Service Agency and the Canadian International Trade Tribunal investigate instances in which importations are being dumped or subsidized? I'm looking at practically how it is done. Secondly, how do they know through investigations whether these practices have caused injury to Canadian producers?

The Chair: I'm sorry, Mr. Winter, that might be a question for Mr. Borg, am I right?

Mr. Winter: I will defer to Mr. Borg and someone from the CITT, whoever would like to speak to that on their end, with respect to the injury assessment.

Sean Borg, Director, Policy Integration, Planning and Performance, Canada Border Services Agency: Thank you for the question and the invitation to be here today.

Le sénateur Ravalia : Étant donné les problèmes majeurs avec les chaînes d'approvisionnement liés à la COVID, surtout, par exemple, en matière de véhicules motorisés et d'autres industries de haute technologie, pense-t-on qu'il soit possible qu'il y ait une sorte de phénomène de dumping une fois les chaînes d'approvisionnement restaurées et les portes et les routes commerciales ouvertes? Si oui, disposons-nous de contre-mesures?

M. Winter : Il est difficile de spéculer. De toute évidence, les marchés mondiaux sont perturbés à l'heure actuelle. La capacité maximale a été dépassée dans certains secteurs clés, et je pense que certains craignent que les importations arrivent sur le marché avant les biens produits au pays si certains problèmes de chaîne d'approvisionnement sont normalisés.

Cela dit, le processus demeure axé sur les plaintes des producteurs nationaux et repose sur une évaluation empirique pour déterminer si les conditions prévues par la loi sont respectées. Nous ne prévoyons pas établir un cadre pour imposer des droits. Le gouvernement ne fera pas une telle chose de son propre chef.

Les producteurs nationaux doivent porter plainte auprès de l'Agence des services frontaliers du Canada — l'ASFC — et du Tribunal canadien du commerce extérieur — le TCCE —, qui évaluent ensuite s'il y a eu dumping ou subventionnement, et, par la suite, si cela porte préjudice à l'industrie nationale. Il s'agit de mettre en place un cadre pour se prémunir contre des problèmes potentiels à l'avenir.

Le président : Merci, monsieur Winter.

La sénatrice Boniface : Je vous remercie d'être ici. Comment l'Agence des services frontaliers du Canada et le Tribunal canadien du commerce extérieur enquêtent-ils sur le dumping ou le subventionnement d'importations? Je pense au côté pratico-pratique. Comment les enquêtes leur permettent-elles de déterminer si ces pratiques ont porté préjudice aux producteurs canadiens?

Le président : Pardonnez-moi, monsieur Winter, mais j'ai l'impression que cette question pourrait s'adresser à M. Borg, n'est-ce pas?

M. Winter : Je vais m'en remettre à M. Borg et aux représentants du Tribunal canadien du commerce extérieur, bref à quiconque aimeraient exprimer son point de vue sur l'évaluation des préjudices.

Sean Borg, directeur, Intégration des politiques, planification et rendements, Agence des services frontaliers du Canada : Je vous remercie de la question et de l'invitation à la réunion d'aujourd'hui.

Simply, the process starts, as Mr. Winter alluded to earlier, with a complaint from the industry where they're alleging that dumping or subsidizing is occurring. In the complaint, there are requirements for a substantial amount of information and evidence to substantiate the claim. We, then, investigate that through questionnaires, interviews and on-site verification of books to determine if the claim is, in fact, accurate. Then, we render a determination at the end of that investigation.

I'll defer to the CITT on the injury aspect.

Frédéric Seppey, Chairperson, Canadian International Trade Tribunal: Thank you very much. I'm chairperson of the Canadian International Trade Tribunal. Taking it from where Mr. Borg left it, once CBSA has issued a determination, it's up to the CITT to then assess whether the dumping or subsidization of imported goods has caused injury to the domestic industry. We do that by seeking information from the industry through a questionnaire we send to them. We produce an investigation report, which is produced by the secretariat to the CITT, and then, we conduct hearings to hear the evidence presented by both those who support either the anti-dumping or subsidization or the countervailing measures and those who are opposed to it. To refer to what Senator Woo made reference to, these may include importers, producers of intermediate goods and consumers.

In that context, we'll hear the evidence presented before us through hearings, a process of exchange of information and hearing witnesses. The tribunal, which on these matters is composed of a panel of three members, would assess, according to the injury factors that are specified in both the Special Import Measures Act and associated regulation. There are detailed injury factors that we have to assess and take into account in making a determination.

If we reach the conclusion that there has been an injury, then this confirms that the determination made by CBSA will result in anti-dumping duties or countervailing duties. If, to the contrary, we find that the injury is not evidenced, if we find there's no injury, then there's no duty that is either imposed or renewed in the context of a renewal of measures.

That's essentially how the process would operate once CBSA has finished its part.

The Chair: Thank you, Mr. Seppey and Mr. Borg.

Senator Oh: Thank you, witnesses. My question is also along the lines of anti-dumping. Division 9 of Part 5 amends the Special Import Measures Act to require that expiry reviews of all anti-dumping and countervailing duty orders and findings can be conducted without needing to first issue a notice of expiry. What are the advantages and disadvantages of this amendment?

Pour faire simple, comme l'a dit M. Winter, le processus commence lorsqu'il y a une plainte de l'industrie avec des allégations de dumping ou de subventionnement. Lorsqu'on porte plainte, il faut fournir suffisamment de renseignements et de preuves pour étayer la plainte. Nous faisons ensuite enquête par le biais de questionnaires, d'entrevues et de vérifications sur place des livres afin de déterminer si la réclamation est exacte. Enfin, nous rendons une décision une fois notre enquête terminée.

Je vais m'en remettre aux représentants du TCCE pour ce qui est des préjudices.

Frédéric Seppey, président, Tribunal canadien du commerce extérieur : Merci beaucoup. Je suis le président du Tribunal canadien du commerce extérieur. Pour poursuivre dans la même veine que M. Borg, une fois que l'ASFC a rendu sa décision, il revient au TCCE d'évaluer si le dumping ou le subventionnement de biens importés a porté préjudice à l'industrie nationale. Pour ce faire, nous recueillons des renseignements de l'industrie par l'entremise d'un questionnaire que nous envoyons. Le Secrétariat du TCCE produit un rapport d'enquête, puis nous menons des audiences pour entendre la preuve présentée par les deux parties, soit celle qui est en faveur des mesures anti-dumping ou anti-subventionnement ou des contre-mesures, et celle qui s'y oppose. Pour revenir à ce que disait le sénateur Woo, cela peut inclure les importateurs, les producteurs de biens intermédiaires et les consommateurs.

C'est dans ce contexte que nous entendons la preuve lors des audiences, qui servent à échanger de l'information et à écouter des témoins. Pour ce type d'enjeu, le panel est composé de trois membres. Le tribunal évalue la situation en fonction des facteurs de préjudice inscrits dans la Loi sur les mesures spéciales d'importation et dans les règlements connexes. Nous devons évaluer et prendre en compte une liste détaillée de facteurs de préjudice afin de rendre notre décision.

Si nous concluons qu'il y a eu préjudice, cela confirme que la décision rendue par l'ASFC mènera à des droits antidumping ou à des droits compensateurs. Si, au contraire, nous déterminons que le préjudice n'a pas été prouvé ou qu'il n'y a pas eu préjudice, alors aucun droit ne sera imposé ou renouvelé dans le contexte du renouvellement de mesures.

Voilà essentiellement comment nous procérons une fois que l'ASFC a rendu sa décision.

Le président : Merci, messieurs Seppey et Borg.

Le sénateur Oh : J'aimerais remercier nos témoins. Ma question porte aussi sur les mesures antidumping. La section 9 de la partie 5 modifie la Loi sur les mesures spéciales d'importation afin que les réexamens relatifs à l'expiration des ordonnances et des conclusions en matière de droits compensateurs puissent avoir lieu sans qu'il soit nécessaire d'émettre un avis

Mr. Winter: Thank you for the question, senator. I'll give a bit of context in terms of how the process works. As you indicated, the amendments will require that an expiry review of all orders or findings be initiated in all cases without the need for the CITT to issue a notice of expiry review prior to that.

Currently, the CITT issues this notice, which is called an expiry notice, to interested parties in order to assess support for the conduct of a subsequent expiry review. Effectively, what takes place is they conduct a review to determine whether a review is warranted. In practice, these cases proceed to an expiry review in the vast majority of cases. These amendments are intended to eliminate that step and reduce the administrative burden for all parties. The CITT will, as well, be provided with the authority to terminate that expiry review if it's subsequently determined that there is no support from domestic producers to go ahead.

Basically, this is an administrative-burden reduction. It received strong support during the consultations not only from producers in Canada but also from importers and other participants in the proceedings.

Senator Oh: How do you collect information about what is considered anti-dumping? How is this information being collected? Who is it coming from mostly?

Mr. Winter: I will defer to either the CBSA or the CITT for this question. I'm not sure if you're asking specifically in the context of the expiry review, which you mentioned, or more broadly.

Senator Oh: More broadly.

Mr. Winter: I'll make a general comment and then defer to others. Producers, when they believe that dumping or subsidizing occurs, bring forward a complaint to the CBSA to start the investigative process. There are a number of factors outlined for which they need to produce evidence in order for an investigation to be initiated. Then, it's up to the CBSA and the CITT to validate that information through their respective processes.

I'll see if they want to add to that.

Mr. Seppey: Perhaps Mr. Borg can start, given CBSA comes first in the process, followed by Mr. Gallo.

Mr. Borg: Mr. Winter summarized it quite well. Most of the information is generated from the parties involved in an investigation. First, the complaint is received from the producers alleging dumping or subsidizing is occurring. The package that is

d'expiration au préalable. Quels sont les points positifs et négatifs de cet amendement?

M. Winter : Je vous remercie de la question, sénateur. Je vais mettre les choses en contexte pour vous expliquer le processus. Comme vous l'avez dit, les changements proposés feraient en sorte qu'un réexamen relatif à l'expiration des ordonnances et des conclusions pourrait toujours avoir lieu sans que le TCCE n'émette un avis d'expiration au préalable.

Le TCCE émet présentement cet avis, qu'on appelle avis d'expiration, aux parties concernées afin d'évaluer le soutien à la conduite d'un réexamen relatif à l'expiration subséquent. Le TCCE procède à un examen pour déterminer s'il y a lieu de mener un réexamen. La plupart du temps, le réexamen relatif à l'expiration va de l'avant. Le but de ces amendements est d'éliminer cette étape et de réduire le fardeau administratif pour toutes les parties. De plus, le TCCE aura le pouvoir de mettre fin au réexamen relatif à l'expiration s'il est déterminé ultérieurement que les producteurs nationaux n'ont pas envie de poursuivre l'affaire.

Essentiellement, l'idée est de réduire le fardeau administratif. Cette initiative a généré un fort soutien lors des consultations, non seulement de la part des producteurs canadiens, mais aussi des importateurs et d'autres participants au processus.

Le sénateur Oh : Comment recueillez-vous de l'information sur ce qui est considéré comme de l'antidumping? D'où provient-elle principalement?

M. Winter : Je vais m'en remettre à l'ASFC ou au TCCE pour répondre à cette question. Je ne sais pas si vous posez la question dans le contexte des réexamens relatifs à l'expiration, dont vous avez parlé, ou dans un contexte plus général.

Le sénateur Oh : Je parlais de la situation en général.

M. Winter : Je vais vous donner une réponse générale, puis je céderai la parole à mes collègues. Lorsque les producteurs croient qu'il y a recours au dumping ou au subventionnement, ils portent plainte à l'ASFC, ce qui déclenche le processus d'enquête. Pour qu'une enquête soit déclenchée, ils doivent fournir de la preuve pour un certain nombre de facteurs établis. Il revient ensuite à l'ASFC et au TCCE de valider l'information grâce à leur processus respectif.

Je ne sais pas si mes collègues souhaitent ajouter quelque chose.

M. Seppey : M. Borg pourrait peut-être commencer, puisque l'ASFC intervient en premier dans le processus, et M. Gallo pourrait ensuite lui succéder.

M. Borg : M. Winter a bien résumé la situation. La majorité de l'information recueillie provient des parties impliquées dans l'enquête. Tout d'abord, les producteurs portent plainte pour des allégations de dumping ou de subventionnement. Cette plainte

part of that complaint contains a lot of qualitative and quantitative data that our experts analyze. Then, we reach out to the parties involved to receive similar information to be able to adjudicate on the complaint. The information comes from those that are involved in the marketplace. I hope that answers the question, senator.

Thank you, Mr. Chair.

The Chair: Thank you.

Greg Gallo, Director of Investigative Services and Chief Economist, Canadian International Trade Tribunal Secretariat: Thank you, senator, for the question.

I'll briefly add to that. It's a similar process for us. We gather data through questionnaires sent to stakeholders, domestic and foreign producers, importers and purchasers. We also get party submissions, witness statements, requests for information and hearing testimony, which all go into the decision that the panel members of the CITT make.

[*Translation*]

Senator Gerba: My question is for Mr. Winter.

Last year, the Department of Finance conducted a consultation on measures to strengthen the trade remedy system to make it more accessible to businesses, particularly SMEs. One of the lessons learned from this study was that improved access to the trade remedy system was needed for small and medium-sized enterprises.

I'm an entrepreneur, so I know how heavy the administrative burden can be. What provisions in this legislation will simplify access to the system for small and medium-sized businesses?

[*English*]

Mr. Winter: Thank you for the question. You rightly pointed out that the consultations last summer included a proposal to create a dedicated trade remedy counselling unit within the Canada Border Services Agency to provide support to businesses navigating the trade remedy system, with a particular focus on small and medium-sized enterprises, given the inherent complexity and cost of participating in these proceedings.

The budget, in addition to the legislative amendments discussed today, announces dedicated funding for the CBSA to create this unit, which will, as I said, help interested parties — particularly small and medium-sized enterprises, or SMEs — work through the system and help them with the preparation of complaints, submissions and these types of documents. This is

est accompagnée d'une grande quantité de données qualitatives et quantitatives qui seront analysées par nos experts. Par la suite, nous contactons les parties impliquées pour recevoir de l'information semblable afin de pouvoir rendre une décision sur la plainte. L'information est envoyée par des intervenants du marché. J'espère que cela répond à votre question, sénateur.

Merci, monsieur le président.

Le président : Merci.

Greg Gallo, directeur des services d'enquête et économiste en chef, Secrétariat du Tribunal canadien du commerce extérieur : Je vous remercie de la question, sénateur.

J'aimerais ajouter quelque chose brièvement. Notre processus est similaire. Nous recueillons des données par l'entremise de questionnaires envoyés aux intervenants, aux producteurs nationaux et étrangers, ainsi qu'aux importateurs et aux acheteurs. Nous recevons aussi des soumissions des parties, des déclarations de témoins, des demandes d'information et des témoignages provenant d'audiences, qui sont tous pris en compte par les membres du panel du TCCE lorsque vient le temps de rendre leur décision.

[*Français*]

La sénatrice Gerba : Ma question s'adresse à M. Winter.

L'année dernière, le ministère des Finances a réalisé une consultation sur les mesures visant à renforcer le système de recours commerciaux, et ce, afin de le rendre plus accessible aux entreprises, en particulier aux PME. L'un des enseignements de cette étude était qu'il fallait améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises au système de recours commerciaux.

En tant qu'entrepreneur, je sais à quel point le fardeau administratif peut être très lourd. Quelles dispositions prévues dans la présente loi simplifieront l'accès à ce système pour les petites et moyennes entreprises?

[*Traduction*]

Mr. Winter : Je vous remercie de la question. Vous avez souligné à juste titre que les consultations de l'été dernier comprenaient une proposition visant à créer un groupe conseil en matière de recours commerciaux au sein de l'Agence des services frontaliers du Canada afin d'aider les entreprises à naviguer dans le système de recours commerciaux — surtout les PME —, étant donné la complexité et le coût inhérents à la participation à ces procédures.

En plus des modifications législatives abordées aujourd'hui, le budget prévoit un financement dédié à l'ASFC pour créer ce groupe, qui, comme je l'ai dit, aidera les parties concernées — surtout les PME — à se retrouver dans le système et à se préparer pour porter plainte, ou envoyer une soumission ou d'autres types de documents. Cette question n'est pas abordée

not discussed as part of the legislative package because the legislative amendments are not required to implement that outcome.

[*Translation*]

Senator Gerba: May I ask another question?

The Chair: Certainly.

Senator Gerba: Have you identified any challenges that small and medium-sized businesses face when they want to use the trade remedy system?

[*English*]

Mr. Winter: I would say, very generally, that this is a complex and costly system and does require legal representation to make these claims, which, in some instances, as you can imagine, does make it more difficult for small and medium-sized enterprises.

That said, we have seen a number of new cases over the past year coming from non-traditional users of the system, including SMEs. We are hopeful that the unit that is intended to be created coming out of the budget will provide greater awareness of the system and support for these companies to use it further.

I will ask if my colleague Ms. Cantin if she wishes to elaborate on that question.

[*Translation*]

Marie-Hélène Cantin, Senior Economist, International Trade Policy: I think Mr. Winter did a fine job summarizing the main issues facing SMEs. Filing complaints, among other things, is a barrier for SMEs. The new unit we want to create would help SMEs to formulate complaints, gather all the data that is needed, all the information needed for anti-dumping and countervailing complaints.

In addition, importing SMEs can sometimes be subject to anti-dumping and countervailing duties on their imports. The unit will be there to help them better understand the system and why duties apply on their imports, but also whether any remedies are available; sometimes, there may be product exclusions under certain conditions, so the unit will be able to help them understand the remedies available to them.

As you mentioned, we held consultations and the main difficulties that SMEs pointed out had to do with their ability to file complaints and go through the whole anti-dumping and countervailing duty process, which is long and complex. In addition, some importers are subject to duties but don't always

dans le cadre du dossier législatif, car il n'est pas nécessaire d'apporter des changements sur le plan législatif pour mettre en place une telle chose.

[*Français*]

La sénatrice Gerba : Puis-je poser une autre question?

Le président : Certainement.

La sénatrice Gerba : Avez-vous recensé quelques difficultés auxquelles se heurtent les petites et moyennes entreprises lorsqu'elles souhaitent utiliser le système de recours commerciaux?

[*Traduction*]

M. Winter : De façon générale, je dirais que le système est complexe, coûteux et nécessite une représentation légale pour les plaintes, ce qui, dans certains cas, comme vous pouvez l'imaginer, rend la vie plus difficile aux petites et moyennes entreprises.

Cela dit, nous avons vu l'année dernière un certain nombre de nouveaux cas provenant d'utilisateurs non traditionnels du système, notamment des PME. Nous avons espérance que ce groupe, annoncé dans le budget, permettra de mieux faire connaître le système et d'aider les entreprises à l'utiliser davantage.

Ma collègue, Mme Cantin, veut peut-être ajouter quelque chose.

[*Français*]

Marie-Hélène Cantin, économiste principale, Politique commerciale internationale : Je pense que M. Winter a bien résumé les principaux problèmes auxquels font face les PME. Formuler des plaintes, entre autres, est un obstacle pour les PME. La nouvelle unité que l'on veut créer aiderait les PME à formuler des plaintes, à rassembler toutes les données qui sont nécessaires, toute l'information nécessaire pour les plaintes antidumping et sur les droits compensateurs.

De plus, les PME importatrices peuvent parfois être assujetties à des droits antidumping et compensateurs sur leurs importations. L'unité sera là pour les aider à mieux comprendre le système et les raisons pour lesquelles des droits s'appliquent sur leurs importations, mais aussi pour savoir s'il y a des recours possibles; parfois, il peut y avoir des exclusions de produits sous certaines conditions, donc l'unité pourra les aider à comprendre les recours à leur disposition.

Nous avons mené un processus de consultation, comme vous l'avez mentionné, et les principales difficultés que les PME ont mentionnées avaient trait à la capacité de formuler des plaintes et de parcourir tout le processus des droits antidumping et compensateurs, qui est long et complexe. Il y a aussi des

understand why the duties apply and what their remedies are. The unit we want to create directly addresses those concerns.

Senator Boehm: Thank you for your responses, Ms. Cantin.

[*English*]

I would like to thank our witnesses very much for their commentary today. We were enriched by that.

Colleagues, we will move to our second panel of the day to discuss Division 18 of Part 5 of Bill C-19, which relates to the Lunar Gateway.

In December 2019, Canada signed a treaty with the United States of America to enable Canada's participation in this small space station that will orbit the moon. Implementing legislation is required for Canada to respect its legal obligations under the treaty.

To discuss the matter, we welcome, from the Canadian Space Agency, Jason Wood, Executive Director, Space Exploration Policy, and from the Department of Justice Canada, we have Erin Cassidy, Counsel, Criminal Law Policy Section.

I believe Mr. Wood will deliver opening remarks on behalf of our two witnesses. Please go ahead, Mr. Wood. You have the floor.

Jason Wood, Executive Director, Space Exploration Policy, Canadian Space Agency: Thank you for the invitation to appear here today.

With respect to Division 18 of Part 5 of Bill C-19, as mentioned by the chair, in December of 2019, Canada signed a treaty with the United States to enable Canada's participation in the Lunar Gateway, which is a small space station that will orbit the moon. Canada's contribution to this partnership includes Canadarm3, a cutting-edge smart robotic system.

The Lunar Gateway represents the next phase of space exploration, and this treaty secures a number of benefits for Canadians, including our ability to advance innovative technology and conduct pioneering science. The treaty also provides flights for two Canadian astronauts to the moon, including a historic mission with the U.S. on Artemis II, which is the first human mission to the moon since 1972.

Implementing legislation is required for Canada to fulfill its legal obligations under the treaty. Division 18 of Part 5 would establish the civil lunar gateway agreement implementation act

importateurs qui sont assujettis à des droits, mais qui ne comprennent pas toujours pourquoi ces droits s'appliquent et quels sont leurs recours. L'unité que nous voulons créer répond directement à ces préoccupations.

Le sénateur Boehm : Merci, madame Cantin, pour vos réponses.

[*Traduction*]

J'aimerais remercier nos témoins de leur témoignage. Vous avez enrichi notre étude.

Chers collègues, nous allons maintenant passer au deuxième groupe de témoins afin de traiter de la section 18 de la partie 5 du projet de loi C-19, qui porte sur la station lunaire civile Gateway.

En décembre 2019, le Canada a signé un traité avec les États-Unis pour participer à la mission de la petite station spatiale qui sera en orbite autour de la lune. Il est nécessaire d'adopter une loi pour que le Canada respecte ses obligations juridiques en vertu du traité.

Afin d'en discuter, nous accueillons Jason Wood, directeur exécutif de la politique sur l'exploration spatiale de l'Agence spatiale canadienne, et Erin Cassidy, avocate de la Section de la politique en matière de droit pénal du ministère de la Justice.

J'ai cru comprendre que M. Wood va livrer des remarques liminaires au nom de nos deux témoins. Allez-y, je vous prie, monsieur Wood. Vous avez la parole.

Jason Wood, directeur exécutif, Politique sur l'exploration spatiale, Agence spatiale canadienne : Je vous remercie de nous avoir invités à comparaître aujourd'hui.

En ce qui concerne la section 18 de la partie 5 du projet de loi C-19, tel que l'a dit le président, le Canada a signé un traité avec les États-Unis en décembre 2019 pour participer à la mission de la petite station lunaire civile Gateway, qui sera en orbite autour de la lune. Dans le cadre de ce partenariat, le Canada fournira entre autres le Canadarm3, un système robotique intelligent de pointe.

La station lunaire civile Gateway représente la prochaine phase de l'exploration spatiale, et ce traité garantit un certain nombre d'avantages pour les Canadiens, notamment concernant notre capacité à développer des technologies novatrices et à mener des activités scientifiques d'avant-garde. De plus, il prévoit également des vols pour deux astronautes canadiens sur la lune, dont la mission historique d'Artemis II avec les États-Unis, qui est la première mission humaine sur la lune depuis 1972.

Il est nécessaire d'adopter une loi pour que le Canada respecte ses obligations juridiques en vertu du traité. La section 18 de la partie 5 établirait la Loi de mise en œuvre de l'Accord sur la

to protect confidential information shared under the treaty. This division would also amend the Criminal Code to enable Canadian prosecutions for conduct committed during a space flight related to the Lunar Gateway that would be an indictable offence if it was committed in Canada.

It would also enable Canadian prosecutions for other conduct, including that committed during a space flight on or in relation to the Lunar Gateway where the conduct would be an indictable offence and involve threats to Canadian crew members or effects or damages to Canadian flight elements.

Lastly, the division would also amend the Government Employees Compensation Act to implement the cross-waiver of liability that is contained within the treaty.

Thank you, chair.

The Chair: Thank you very much, Mr. Wood. We'll go straight to questions.

Senator MacDonald: I have always been fascinated with space exploration since growing up with the Apollo and Gemini programs. I find it so interesting that Division 18 is put in the Budget Implementation Act.

According to the provisions, Division 18 would essentially extend Canadian law to space, and anything that would be illegal in Canada would become illegal on-board spacecraft travelling to the Lunar Gateway, on the gateway itself or on the surface of the moon.

In 1998, the parties involved in the International Space Station signed an agreement giving them criminal jurisdiction over their own citizens beyond the space station. Is it correct to assume that we have been in sort of a legal limbo on this issue for the last 24 years? If so, why are we suddenly pushing this into the Budget Implementation Act?

Mr. Wood: I'll respond to the question with respect to the connections to treaties that were mentioned, including the Lunar Gateway treaty. I'll defer to my colleague from the Department of Justice Canada if there are matters with respect to criminal law policy that should be remarked upon.

There are existing legal obligations for Canada based upon treaties negotiated under the auspices of the United Nations with respect to maintaining jurisdiction and control of our elements in space. So irrespective of the agreements with respect to the International Space Station or the Lunar Gateway, we have those obligations. With respect to the International Space Station, because we put specific Canadian elements in space, criminal

station lunaire civile Gateway afin de protéger les informations confidentielles échangées dans le cadre du traité. De plus, cette section modifierait aussi le Code criminel afin de permettre des poursuites canadiennes pour tout fait commis au cours d'un vol spatial lié à la station lunaire civile Gateway qui constituerait un acte criminel s'il était commis au Canada.

Il permettrait également d'engager des poursuites au Canada pour d'autres types de faits, notamment ceux commis au cours d'un vol spatial sur la station lunaire civile Gateway ou en lien avec cette dernière, s'ils constituent un acte criminel, représentent une menace envers les membres d'équipage canadiens, ou ont des effets ou causent des dommages à des éléments de vol canadiens.

Enfin, la section modifierait également la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État afin de mettre en œuvre la renonciation mutuelle à tout recours en matière de responsabilité contenue dans le traité.

Merci, monsieur le président.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Wood. Nous allons passer directement aux questions.

Le sénateur MacDonald : J'ai grandi avec les programmes Apollo et Gemini et l'exploration spatiale m'a toujours fasciné. Je trouve cela très intéressant que la section 18 soit incluse dans la Loi d'exécution du budget.

Selon les dispositions, la section 18 étendrait essentiellement le droit canadien à l'espace; ainsi, tout ce qui est illégal au Canada serait considéré comme tel à bord des vaisseaux spatiaux se rendant à la station lunaire Gateway, sur la station elle-même ou sur la surface de la lune.

En 1998, les parties impliquées dans la Station spatiale internationale ont signé un accord leur conférant une compétence en matière pénale sur leurs propres citoyens au-delà de la station spatiale. Est-ce exact de penser que nous sommes dans une sorte de limbes juridiques à ce sujet depuis les 24 dernières années? Si c'est le cas, pourquoi intégrer cet enjeu subitement dans la Loi d'exécution du budget?

M. Wood : Je vais répondre à la question concernant les liens avec les traités mentionnés, dont celui sur la station lunaire Gateway. Je m'en remettrai à ma collègue du ministère de la Justice s'il y a lieu de soulever des points reliés à la politique en matière de droit pénal.

Le Canada a des obligations juridiques en vertu de traités négociés sous les auspices des Nations Unies en ce qui concerne le maintien des compétences et du contrôle de nos éléments dans l'espace. Nous avons des obligations, que nous tenions compte des ententes de la Station spatiale internationale ou de la station lunaire Gateway ou non. Dans le cas de la Station spatiale internationale, nous avons installé des éléments canadiens précis

jurisdiction was extended to cover those activities and elements as well as crew.

We are simply taking the same approach here; our extension of jurisdiction follows our activities. Our activities are now being extended to the Lunar Gateway and the lunar vicinity. We committed, under the Lunar Gateway treaty, to maintain jurisdiction and control over those elements and crew, so we are making adjustments to the Criminal Code that are necessary to extend jurisdiction to cover those elements. I'll now defer to my colleague.

Erin Cassidy, Counsel, Criminal Law Policy Section, Department of Justice Canada: Thank you.

I would clarify that Canada did introduce Criminal Code provisions in 1999 specifically in relation to the International Space Station. As my colleague from the Canadian Space Agency indicated, the current proposed amendments are simply to extend provisions to the Lunar Gateway initiative.

I hope that clarifies the situation. Thank you.

Senator MacDonald: I would like to just make the point that I think many Canadians would view this as maybe a bureaucratic priority but that it doesn't have a lot to do with the real challenges facing Canadians. My understanding is that there are four active astronauts in the space program today, so we are not anticipating that they are going to commit crimes — I would hope.

My understanding is that the Lunar Gateway will not launch until 2024; is that correct?

Mr. Wood: With respect to the intent of the provisions, they would not only apply to Canadian astronauts but they would also allow Canada to prosecute individuals who committed acts against those astronauts.

With respect to the timing of the launch of the gateway, it will be launched incrementally in components and assembled in space. The Canadarm3 contribution from Canada is expected to be launched in 2027, but the initial components are expected to be launched in 2024.

Senator M. Deacon: Thank you for being with us today.

I'm trying to think about the surprise of discussing space in committee. We don't have many opportunities to talk about the civil Lunar Gateway. My question might be a little bit extended — I hope you'll oblige me — but I didn't think we would be discussing space law at committee.

dans l'espace, et la compétence en matière pénale a donc été élargie pour couvrir ces activités, ces éléments et l'équipage.

Nous adoptons simplement la même approche dans ce cas-ci. Notre compétence s'élargit pour couvrir nos activités, qui auront maintenant lieu sur la station lunaire Gateway et à proximité de la lune. Dans le cadre du traité sur la station lunaire Gateway, nous nous sommes engagés à maintenir notre compétence et notre contrôle sur les divers éléments ainsi que sur l'équipage. Voilà pourquoi nous apportons des changements au Code criminel pour élargir notre compétence afin de comprendre ces éléments. Je vais maintenant céder la parole à ma collègue.

Erin Cassidy, avocate, Section de la politique en matière de droit pénal, ministère de la Justice Canada : Merci.

Je tiens à préciser que le Canada a instauré des dispositions dans le Code criminel en ce qui concerne la Station spatiale internationale en 1999. Tel que l'a dit mon collègue de l'Agence spatiale canadienne, les modifications proposées à l'heure actuelle visent simplement à inclure l'initiative de la station lunaire Gateway dans les dispositions existantes.

J'espère que cela clarifie les choses. Merci.

Le sénateur MacDonald : J'aimerais simplement dire qu'à mon avis, bon nombre de Canadiens considéreraient cette priorité comme étant bureaucratique, puisqu'elle n'aborde pas réellement les défis auxquels ils font face. Selon ce que je comprends, quatre astronautes font partie du programme spatial à l'heure actuelle et ils ne devraient pas commettre de crime... du moins, je l'espère.

Je comprends que le lancement de la station lunaire Gateway ne se fera pas avant 2024; est-ce exact?

M. Wood : Les dispositions ne s'appliqueraient pas uniquement aux astronautes canadiens; elles permettraient au Canada de poursuivre les personnes qui commettaient des gestes contre ces astronautes.

En ce qui a trait à la station lunaire, elle sera lancée progressivement en composantes et assemblée dans l'espace. Le système Canadarm3 devrait être lancé en 2027, mais les composantes premières devraient être lancées en 2024.

La sénatrice M. Deacon : Nous vous remercions de votre présence avec nous aujourd'hui.

C'est une surprise pour nous de parler de l'espace en comité. Nous n'avons pas beaucoup d'occasions de parler de la station lunaire Gateway. Ma question sera peut-être un peu longue — j'espère que vous serez indulgents —, mais je ne savais pas que nous allions discuter du droit spatial en comité.

We signed this Lunar Gateway treaty with sights on getting to the moon, and I wonder if there are any protections within this for protecting the moon as a piece of human heritage. No other object has remained so unchanged for the entirety of our human history, and while I believe we have an agreement that no country can claim it, is there anything stopping us from divvying it up, mining it or changing its features in such a way that will spoil it for future generations who gaze upward?

We have seen what we have done to the surface of the Earth in the span of only a few decades. Are there any agreements stopping us from doing the same to our companion satellite?

Mr. Wood: Thank you for the question.

There are a couple of elements I would point out. The first is specific to the Lunar Gateway treaty itself, and that is about biological planetary protections. There is a specific article in the treaty that speaks to this. There is the Committee of Space Research, COSPAR, which has the Planetary Protection Policy, a specific policy and implementation guideline that Canada, the United States and the other Gateway partners have signed up to with respect to planetary protection, biological planetary protection specifically.

Those are commitments of all of the parties as part of the partnership to implement those guidelines to protect the lunar surface or any other aspects of space that we may encounter as part of the Lunar Gateway activities.

The second thing I would mention is that the Lunar Gateway is part of a larger project being led by the United States called the Artemis program. We had the Apollo program in the 1960s and 1970s. This is now the Artemis program. One of the elements, as part of the Artemis program, that is being considered is a document called the Artemis Accords. Canada was one of the original signatories of these accords. It is a non-binding agreement. It speaks to various elements, including preserving outer space heritage, so we have also signed up to principles and guidelines around protecting outer space heritage.

There are the biological protection elements in the Lunar Gateway treaty itself, and then there are the principles we have agreed to follow in terms of preserving outer space heritage. Those are non-binding guidelines, but they do exist and reflect the commitment of the partners.

Senator M. Deacon: To follow through with that and to touch a little bit on what Senator MacDonald was saying, we have this outer space treaty from 1965 that is 55 years old. Have there been discussions around that treaty work and the language of that treaty? Will that have to be looked at again?

Nous avons signé le traité sur la station lunaire Gateway en vue d'aller jusqu'à la Lune et je me demande s'il vise à protéger la Lune à titre de patrimoine humain. Il n'y a aucun autre objet qui est demeuré intact dans l'histoire de l'humanité et bien que nous ayons un accord unique au monde, est-ce que quelque chose nous empêche de la fractionner, de l'exploiter ou d'en modifier les caractéristiques de manière à la gâcher pour les prochaines générations?

Nous savons ce que nous avons fait à la Terre en l'espace de quelques décennies seulement. Y a-t-il des accords qui nos empêchent de faire la même chose à un autre satellite?

M. Wood : Je vous remercie pour votre question.

J'aimerais faire valoir quelques points. Le premier vise le traité sur la station lunaire Gateway en soi, et les protections planétaires biologiques. Le traité compte un article qui porte sur ce sujet. Il y a le Comité pour la recherche spatiale, qui a élaboré une politique en matière de protection planétaire, signée par le Canada, les États-Unis et les autres partenaires de la station lunaire Gateway, et qui vise la protection planétaire biologique de façon particulière.

Ce sont les engagements de toutes les parties dans le cadre d'un partenariat pour la mise en œuvre de ces lignes directrices pour protéger la surface lunaire et tout autre élément de l'espace que nous pourrions rencontrer dans le cadre des activités de la station lunaire Gateway.

J'aimerais aussi dire que la station lunaire Gateway fait partie d'un plus grand projet mené par les États-Unis : le programme Artemis. Nous avons eu le programme Apollo dans les années 1960 et 1970. C'est maintenant le programme Artemis, qui comprend un document que l'on appelle les accords Artemis. Le Canada est l'un des premiers signataires de ces accords. Il s'agit d'une entente non contraignante qui vise divers éléments, notamment la préservation du patrimoine de l'espace extra-atmosphérique. Nous sommes donc tenus de respecter des principes et des lignes directrices sur la protection de ce patrimoine.

Le traité sur la station lunaire Gateway en soi compte des éléments de protection biologique et nous avons convenu de respecter les principes de préservation du patrimoine de l'espace extra-atmosphérique. Ce sont des lignes directrices non contraignantes, mais elles existent et elles reflètent l'engagement des partenaires.

La sénatrice M. Deacon : Pour faire suite à cela et à ce qu'a dit le sénateur MacDonald, nous avons un traité sur l'espace extra-atmosphérique qui date de 1965 : il a 55 ans. Y a-t-il eu des discussions au sujet du traité et du langage qui y est utilisé? Est-ce qu'il devra être examiné?

Mr. Wood: There are other treaties negotiated around that time, such as the Convention on Registration of Objects Launched into Outer Space, the Convention on International Liability for Damage Caused by Space Objects and others. Those continue to apply. The effects I mentioned earlier about requirements to maintain jurisdiction and control stem from those treaties.

There are discussions as part of the United Nations Committee on the Peaceful Uses of Outer Space, given the activities we are seeing, such as the increased number of actors in space, both governments and commercial actors, about what the appropriate rules in space should be.

One of the things Canada was involved in as part of that UN committee was the negotiation of long-term sustainability guidelines. Those are guidelines; they are not yet legally binding obligations, but we see those and the Artemis Accords as first steps in looking at how we might codify those obligations into binding requirements.

The Lunar Gateway treaty itself is binding on the parties, and we are beginning to incorporate some of those elements into those binding requirements. In the future, we could see treaties negotiated under the auspices of the UN related to space. That's a long-term process, but one that Canada continues to participate in as part of that UN Committee on the Peaceful Uses of Outer Space.

Senator Coyle: Thank you, Mr. Wood and Ms. Cassidy, for being with us today.

Mr. Wood, you spoke about innovative technology and pioneering research. I wonder if you could give us a sense of the nature of the pioneering research we are expecting to take place and the technologies we are looking at.

Then I have a couple of follow-ups.

Mr. Wood: Briefly, in terms of scientific and technological aspects related to the Lunar Gateway partnership and what building a space station around the moon allows for, it allows us to get a deeper understanding of the possible health effects of cosmic radiation and solar storms on astronauts living and working outside of Earth's protective magnetic field. It provides us access to the lunar surface to conduct cutting-edge science. It is a unique setting for technology demonstrations, as well as to observe stars, the sun and Earth.

That's the brief version, I suppose.

Senator Coyle: Thank you.

M. Wood : D'autres traités ont été négociés au cours de la même période, comme la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique et la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux. Ils sont toujours en vigueur. Les exigences relatives au maintien de la compétence et du contrôle dont j'ai parlé plus tôt émanent de ces traités.

Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de l'Organisation des Nations unies tient des discussions au sujet des règles appropriées dans l'espace, étant donné les activités dont nous sommes témoins, notamment un nombre accru de joueurs, tant gouvernementaux que commerciaux.

En tant que membre de ce comité des Nations unies, le Canada a participé à la négociation des lignes directrices sur la durabilité à long terme. Ce sont des lignes directrices et elles ne sont donc pas contraignantes, mais nous croyons qu'en association avec les accords Artemis, il s'agit de premiers pas pour la codification de ces obligations en des exigences exécutoires.

Le traité sur la station lunaire Gateway en soi est contraignant pour les parties, et nous avons commencé à intégrer certains de ces éléments dans les exigences exécutoires. A l'avenir, les traités pourraient être négociés sous les auspices des Nations unies en matière d'espace. C'est un processus à long terme, mais auquel le Canada continue de participer à titre de membre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de l'Organisation des Nations unies.

La sénatrice Coyle : Merci, monsieur Wood et madame Cassidy, pour votre présence avec nous aujourd'hui.

Monsieur Wood, vous avez parlé des technologies novatrices et des recherches avant-gardistes. Pourriez-vous nous donner une idée de la nature des recherches avant-gardistes qui devraient être réalisées et des technologies qui sont envisagées?

J'aurai ensuite d'autres questions à vous poser.

M. Wood : Rapidement, en ce qui a trait aux volets scientifiques et technologiques associés à ce partenariat, la construction de la station spatiale Gateway autour de la Lune nous permet de mieux comprendre les effets possibles de la radiation cosmique et des tempêtes solaires sur la santé des astronautes qui vivent et travaillent en dehors du champ magnétique protecteur de la Terre. Elle nous donne accès à la surface lunaire afin de réaliser des activités scientifiques de pointe. C'est un environnement unique permettant des démonstrations technologiques de même que l'observation des étoiles, du Soleil et de la Terre.

C'est une version courte de ma réponse, je dirais.

La sénatrice Coyle : Merci.

I just have two brief questions to follow up on that. Do we have Canadian private-sector interest engaged at this point in this initiative, and do we have Canadian universities?

Second, what is the expected lifespan, if there is such a thing, for this overall project?

Mr. Wood: Thank you for the question.

In terms of commercial involvement, Canadarm3 will be developed and produced by the private sector. That contract has already been awarded. That company will be working with a supply chain that involves other companies throughout Canada.

In terms of private-sector interests on the development of the gateway itself, those certainly exist. Those will be responsible for generating approximately 600 jobs and about \$71 million annually to Canada's GDP. That reflects the commercial side of things.

In terms of the science and the involvement of Canadian scientists, be they universities or research institutions or otherwise, there certainly is the opportunity for Canadian scientists to participate. The science program on the Lunar Gateway is currently in development, so I'm not able to provide specifics in terms of who exactly would be involved. Certainly, our experience on the International Space Station indicates there will be ample opportunity for those researchers to be involved in that science.

Senator Coyle: The lifespan? I had asked a question about the lifespan of the overall initiative.

Mr. Wood: There is no specific lifespan that has been defined for the gateway.

Senator Ravalia: Thank you to our witnesses. The memorandum of understanding signed by Canada and the United States concerning the cooperation on the civil Lunar Gateway indicates that the gateway will be used for a variety of purposes, including to facilitate commercial activities in deep space. I was wondering if you might be able to outline to us some of the envisioned activities that will take place. Thank you.

Mr. Wood: Thank you for the question. Similarly, in terms of my response with respect to the state of scientific work on the gateway, the commercial activity that may take place on the gateway has not yet been defined. I can provide examples potentially from the International Space Station that would help provide an understanding of what that might be. In the context of the International Space Station, we speak of not only the exploration benefits that would arise but the scientific, societal and economic benefits of those activities. Operating in a

J'aimerais vous poser deux autres questions, rapidement, à titre de suivi. Est-ce qu'il y a un intérêt de la part du secteur privé canadien à cette étape-ci de l'initiative? Est-ce que les universités canadiennes y participent?

Ensuite, quelle est la durée de vie de ce projet, s'il y a lieu?

M. Wood : Je vous remercie pour votre question.

En ce qui a trait à la participation commerciale au projet, le Canadarm3 sera élaboré et produit par le secteur privé. Le contrat a déjà été octroyé. La société choisie travaillera avec une chaîne d'approvisionnement qui compte d'autres entreprises du Canada.

L'intérêt du secteur privé dans le développement de la station en soi est bien présent. Le secteur privé générera environ 600 emplois et contribuera au PIB du Canada à hauteur de 70 millions de dollars par année. Voilà pour le volet commercial du projet.

Les scientifiques canadiens, par l'entremise des universités, des établissements de recherche ou autres, ont certainement l'occasion de participer au projet. Le programme scientifique associé à la station lunaire Gateway est en cours d'élaboration, alors je ne peux vous fournir de détails sur les participants. Étant donné notre expérience avec la Station spatiale internationale, ces chercheurs auront de nombreuses occasions de participer à ces activités scientifiques.

La sénatrice Coyle : Qu'en est-il de la durée de vie? J'ai posé une question sur la durée de vie de l'initiative de façon globale.

M. Wood : Il n'y a pas de durée de vie définie pour la station lunaire.

Le sénateur Ravalia : Merci à nos témoins. Le mémorandum d'accord signé par le Canada et les États-Unis concernant la coopération relative à la station spatiale lunaire civile Gateway prévoit que la station Gateway sera utilisée à diverses fins, notamment pour faciliter les activités commerciales dans l'espace lointain. Je me demandais si vous pouviez nous donner des exemples d'activités qui pourraient avoir lieu. Merci.

M. Wood : Je vous remercie de la question. Comme je l'ai indiqué en réponse à la question sur l'état des travaux scientifiques sur la station Gateway, les activités commerciales qui pourraient avoir lieu sur la station Gateway n'ont pas encore été définies. Pour vous aider à comprendre la nature de ces activités, je peux vous donner des exemples liés à la Station spatiale internationale. Dans ce contexte, il n'y a pas que les avantages liés à l'exploration, mais aussi des avantages scientifiques, sociaux et économiques. Travailler dans des

microgravity environment and developing these technologies provides for a unique environment in which to develop them.

If we think about Canadarm2 technology on the International Space Station, that's very precise robotic technology developed for space purposes. It has now been repurposed and spun off into surgical activities, so precise neurosurgery that can only be done with instruments of that nature, more precise than can be done by the human hand. Because the nature of space and the environment of space provide such a harsh and unique environment, we're looking at the opportunity to develop technologies in a microgravity environment that could be then spun off back on earth for commercial potential.

Senator Ravalia: There is already a fair amount of commercial activity that's going on, SpaceX's Starlink program, for example. Do you perceive that there may be potential that there will be a competition between the private industry and this particular program that we are looking at in the long term?

Mr. Wood: I'm not in a position to speculate necessarily on what may happen in the future. If we observe what's happening in low-earth orbit, there are several companies that are working with governments in looking at developing low-earth orbit space stations, so not around the moon but in orbit around the earth. We see that happening today. With respect to the moon, it is really a project that governments are on the leading edge of. I don't see in the foreseeable future something specifically of that nature. Having said that, I hesitate to speculate on what the future might bring.

Senator Ravalia: Thank you very much.

Senator Boniface: Thank you for being here. My question probably is for Ms. Cassidy. I'm curious around the indictable offence, as opposed to a criminal offence including summary conviction. I'm wondering when you envision this, what types of offences were you thinking of, and why is summary conviction left out? Is that because that's what the agreement calls for? Perhaps you can enlighten us.

Ms. Cassidy: Thank you very much for the question, senator. Indictable offences because these are the most serious offences. These are not specified in the agreement, I should start with. If we are going to bring a prosecution for a situation such as this, it would likely only be in an instance of one of the more serious offences. We have not speculated on what that might look like. It is also worth noting that in the Criminal Code many, if not most offences, are hybrid offences. They can be either summary or indictable offences. That means it could be a broad range of offences that would be caught by this. I hope that answers the question. Thank you.

conditions de microgravité est un environnement unique pour le développement de ces technologies.

Prenons l'exemple de la technologie du Canadarm2 sur la Station spatiale internationale. Il s'agit d'une technologie robotique très perfectionnée conçue pour fonctionner dans l'espace, mais elle est maintenant utilisée à des fins médicales, notamment en neurochirurgie de précision, pour des interventions qui ne peuvent être réalisées qu'avec des instruments de cette nature, plus précis que la main humaine. Les conditions difficiles et uniques de l'espace nous donnent l'occasion de développer, dans un environnement de microgravité, des technologies qui pourraient ensuite être utilisées sur Terre à des fins commerciales.

Le sénateur Ravalia : Il y a déjà beaucoup d'activités commerciales, par exemple le programme Starlink de SpaceX. Selon vous, l'industrie privée et ce programme précis que nous examinons pourraient-ils être en concurrence, à long terme?

M. Wood : Je ne peux pas vraiment spéculer sur ce qui pourrait se passer à l'avenir. Lorsqu'on regarde les activités en orbite basse, on constate que diverses entreprises travaillent — aujourd'hui même — avec les gouvernements pour développer des stations spatiales en orbite basse. Donc, des stations en orbite de la Terre et non en orbite de la Lune. Quant à la Lune, les gouvernements sont vraiment des chefs de file de ce projet. Je ne vois pas de choses précises de cette nature dans un avenir prévisible. Cela dit, j'hésite à formuler des hypothèses sur ce que l'avenir pourrait nous réservé.

Le sénateur Ravalia : Merci beaucoup.

La sénatrice Boniface : Je vous remercie de votre présence. Ma question s'adresse probablement à Mme Cassidy. J'aimerais avoir des précisions sur la notion d'acte criminel comparativement à l'infraction punissable par mise en accusation, y compris la déclaration de culpabilité par procédure sommaire. Je me demande à quels types d'infractions vous pensiez lors de la rédaction de cette disposition. Pourquoi n'a-t-on pas inclus la déclaration de culpabilité par procédure sommaire? Est-ce prévu dans l'Accord? Pouvez-vous nous éclairer?

Mme Cassidy : Je vous remercie beaucoup de la question, sénatrice. On parle d'actes criminels parce que ce sont les infractions les plus graves. Je dois d'abord souligner que ce n'est pas précisé dans l'Accord. S'il faut engager des poursuites dans ce genre de situation, ce sera vraisemblablement uniquement pour les infractions les plus graves. Nous n'avons pas fait d'hypothèses sur la forme que cela pourrait prendre. Il convient aussi de souligner que dans le Code criminel, de nombreuses infractions, si ce n'est pas la plupart, sont des infractions mixtes, c'est-à-dire des actes criminels ou des infractions punissables sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire. Cela signifie

Senator Boniface: Just as a follow-up, I understand the distinction in criminal law. I wonder what the impetus is. Is it because it is required by the agreement, or is it because there are certain circumstances that have taken place that have led you and the government to believe this was necessary?

Ms. Cassidy: If the question relates to why the government decided to assert criminal jurisdiction in the first place, that is because the intergovernmental agreements — the agreement relating to the International Space Station — provides for states to assert criminal jurisdiction over their nationals. Canada did enact that obligation as it related to the International Space Station.

Since the gateway agreement also provides for states to assert criminal jurisdiction, to be responsible for their crew members and their nationals in particular, Canada is doing the same in the case of the gateway to be able to hold our crew members accountable in the event of wrongdoing. Thank you.

Senator Boniface: Thank you.

Senator Richards: Senator Boniface just asked my question, but I'll ask it slightly differently just to get it in. It doesn't have to be a long answer. Have there been any infractions in the space station that would necessitate this new legal precedent, or are we worried, as space gets more cluttered, this might happen in future space exploration? Either witness could answer this, please.

Mr. Wood: Thank you for the question. I'll provide a brief response and invite my colleague to add anything she may want to add. The genesis of these amendments and the purpose is really to be able to fulfill our legal obligations under the treaty. It is not driven by particular practical scenarios that have arisen in the practice of the International Space Station or any other space mission.

Ms. Cassidy: I would simply add that we aren't aware of any instances either. So simply to reinforce my colleague's answer. Thank you.

Senator Richards: Yes, I didn't think there was. I wanted to clarify. Thank you.

The Chair: Did you want to follow up on anything, Senator Richards?

Senator Richards: No, I'm fine, Mr. Chair.

qu'un large éventail d'infractions pourraient être visées par cette disposition. J'espère que cela répond à la question. Je vous remercie.

La sénatrice Boniface : J'ai juste une question complémentaire. Je comprends la distinction en droit pénal. Je me demande ce qui sous-tend une telle disposition. Est-ce une exigence de l'Accord, ou certaines circonstances qui vous ont portés à croire, le gouvernement et vous, que c'était nécessaire?

Mme Cassidy : Si la question vise à savoir pourquoi le gouvernement a décidé d'affirmer sa compétence en matière pénale pour commencer, c'est que les accords intergouvernementaux — l'accord relatif à la Station spatiale internationale — prévoient que les États peuvent affirmer leur compétence en matière pénale sur leurs ressortissants, ce que le Canada a fait dans le cas de la Station spatiale internationale.

Étant donné que l'Accord sur la station lunaire civile Gateway prévoit aussi que les États exercent leur compétence en matière pénale et sont responsables de leurs membres d'équipage et plus précisément de leurs ressortissants, le Canada procède de la même façon pour la station Gateway afin de pouvoir tenir ses membres d'équipage responsables s'ils commettent des actes répréhensibles. Merci.

La sénatrice Boniface : Je vous remercie.

Le sénateur Richards : La sénatrice Boniface vient de poser ma question, mais je vais la poser un peu différemment, juste pour qu'elle figure au compte rendu. Il n'est pas nécessaire que la réponse soit longue. Y a-t-il eu à la Station spatiale des infractions qui justifient ce précédent juridique, ou craignons-nous, alors que la présence humaine dans l'espace augmente, que cela survienne lors de missions d'exploration spatiale futures? L'un ou l'autre des témoins peut répondre à cette question, s'il vous plaît.

M. Wood : Je vous remercie de la question. Je vais répondre brièvement, puis j'inviterai ma collègue à commenter. La raison d'être de ces amendements, c'est de nous permettre de nous acquitter de nos obligations juridiques en vertu du traité. Ils ne découlent pas de scénarios concrets précis liés aux activités de la Station spatiale internationale ou de toute autre mission spatiale.

Mme Cassidy : J'ajouterais simplement, pour appuyer les propos de mon collègue, que nous n'avons pas eu connaissance de cas de ce genre non plus. Je vous remercie.

Le sénateur Richards : En effet. Je ne pensais pas qu'il y en avait. Je voulais le clarifier. Merci.

Le président : Voulez-vous ajouter quelque chose, sénateur Richards?

Le sénateur Richards : Non, cela va, monsieur le président.

Senator Greene: If under Artemis the moon will become a base for future missions to Mars, are we expecting the possibility that Canadian law will be extended to Mars?

Mr. Wood: As I mentioned earlier, our intention from a policy perspective is to ensure we are able to meet our obligations with respect to any agreements we have signed on a mission-by-mission basis. It is foreseeable that Canada and other countries may venture out further into the universe, potentially leading towards a crewed mission to Mars, but I can't speculate at this time in terms of what the nature of the agreement would be and what that would mean for Canada's criminal jurisdiction. I'll invite my colleague to add something, if necessary.

Ms. Cassidy: I would like to add some precision there. Canada has not, and is not by these proposed amendments, asserting jurisdiction over the moon. We wouldn't propose to assert jurisdiction over a planet because there is not sovereignty in space. By these proposed amendments and, in particular, in relation to the reference to activity on the moon, we are asserting jurisdiction over crew members. That jurisdiction is linked to individuals, humans. I just wanted to add that precision. Thank you very much.

The Chair: Thank you. We have no other senators on the list who would like to ask questions. On that basis, I would like to thank our two witnesses for helping this committee broach the final frontier today. We appreciate your commentaries very much. As there is no other business, colleagues, the meeting is now adjourned.

(The committee adjourned.)

Le sénateur Greene : Si, dans le cadre du programme Artemis, la Lune devient une base pour les futures missions vers Mars, faut-il s'attendre à ce que le champ d'application du droit canadien soit étendu pour inclure Mars?

M. Wood : Comme je l'ai mentionné plus tôt, notre intention, du point de vue de la politique, est de veiller à ce que nous nous acquittions de nos obligations à l'égard de tout accord que nous avons signé lors de toute mission. On peut s'attendre à ce que le Canada et d'autres pays s'aventurent plus loin dans l'univers, ce qui pourrait mener à une mission habitée vers Mars, mais il m'est impossible pour le moment de spéculer sur la nature d'un éventuel accord et de son incidence sur la compétence du Canada en matière pénale. J'invite ma collègue à ajouter quelque chose, si elle le souhaite.

Mme Cassidy : J'aimerais apporter une précision. Le Canada n'a pas revendiqué, et ne revendique pas, avec les amendements proposés, une compétence quelconque sur la Lune. Nous ne proposerions pas d'affirmer notre compétence sur une planète, car il n'y a pas de souveraineté dans l'espace. Les amendements proposés et, en particulier les références aux activités sur la Lune, visent à affirmer notre compétence sur les membres d'équipage. Cette compétence est liée aux personnes, aux êtres humains. Je tenais simplement à ajouter cette précision. Merci beaucoup.

Le président : Merci. Nous sommes arrivés à la fin de la liste des intervenants. Puisqu'il n'y a pas d'autres questions, je tiens à remercier nos deux témoins d'avoir aidé le comité à franchir la dernière frontière aujourd'hui. Nous vous sommes très reconnaissants de vos observations. Chers collègues, comme il n'y a pas d'autres questions à examiner, la séance est levée.

(La séance est levée.)